ABC PLAQUISTE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 LOTISSEMENT LES LAVANDES
04220 SAINTE TULLE
833 020 977 RCS MANOSQUE

PROCÈS-VERBAL DE LA DÉCISION DE LA GÉRANCE DU 22 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-deux décembre,
Au siège social,

Le soussigné Mathias SOLARI, gérant de la Société ABC PLAQUISTE, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts sociales,

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout endroit du territoire français par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision de l'Associé Unique ou d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,

et exposé que suivant la décision administrative en date du 22 décembre 2025,

Décide :

- de mettre à jour l'adresse du siège social du 10 LOTISSEMENT LES LAVANDES 04220 STE TULLE au 43 RUE JEAN MONTAGNON, LOTISSEMENT LES LAVANDES 04220 SAINTE-TULLE à compter du ce jour, et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine décision de l'Associé Unique,

- et de modifier, sous la même réserve, l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : **43 RUE JEAN MONTAGNON, LOTISSEMENT LES LAVANDES 04220 SAINTE-TULLE.**"

Le reste de l'article demeure inchangé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Mathias SOLARI
Gérant

Signé par Mathias SOLARI
Le 19 janv. 2026

Signed with Universign doc_q1r5 tx_aW7de79QKBlQ